

La Feuille N°2

Journal électronique du cadre de vie, de l'environnement, du développement et de l'aménagement durables
« La gestion et la mise en valeur des paysages »

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Jura

Mars - Avril 2009

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »

Antoine de Saint-Exupéry.

« Il est bien de protéger des paysages, il est encore mieux d'en créer », aurait dit un jour André Malraux, à moins qu'il ne l'ait écrit...

Les sites sont vivants, et réduits à l'état de musées naturels, ils seraient très probablement condamnés à perdre leur identité, et à périr peu à peu. Leur protection réglementaire, évoquée dans le premier numéro de ce journal électronique du développement durable édité par la DDEA du Jura, ne peut être par conséquent synonyme d'immobilisme.

Elle est insuffisante en outre pour garantir leur conservation. Elle ne permet pas en effet d'imposer la résorption de « points noirs » paysagers hérités du passé, ou la restauration d'un site dévasté par une tempête, comme celles de 1999, du 24 janvier et du 10 février derniers. Enfin, les dispositions du code de l'environnement relatives au classement ou à l'inscription par exemple, n'ont pas été prévues pour aider les acteurs de l'aménagement du territoire à enrayer une dynamique naturelle de boisement, conséquence de la déprise agricole, à laquelle ils sont très souvent confrontés.

L'ÉDITORIAL

Gérard PERRIN

directeur départemental
de l'équipement et de l'agriculture du Jura



La préservation et la mise en valeur des paysages dépend par conséquent également d'une politique de gestion, qui relève indéniablement du développement durable.

À la dimension environnementale de celle-ci, qui n'est plus à démontrer, s'ajoutent en effet deux volets supplémentaires, l'un économique et l'autre social, illustrés dans ce numéro de « La feuille » par les interviews de Rémi Gauthier, directeur d'une association de réinsertion, et de Christian Coutand, berger.

Les actions entreprises afin de gérer les paysages complètent ainsi de manière indispensable les mesures de protection législatives et réglementaires, adoptées en France dès le début du XX^{ème} siècle.

C'est cette complémentarité des interventions mises en oeuvre par l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, qui contribue de manière décisive à la conservation des sites remarquables.

Cette approche globale et durable devrait ainsi permettre de respecter pleinement les engagements pris dans le cadre de la convention européenne du paysage, rédigée à Florence le 20 octobre 2000.

Gérard PERRIN

directeur départemental de
l'Équipement et de l'Agriculture du
Jura

Sommaire

| | |
|--|-------|
| - Les plans de gestion des sites classés | p. 2 |
| - Le programme LEADER dans le JURA | p. 4 |
| - La contribution du pastoralisme à la gestion des paysages | p. 5 |
| - Cinq questions posées à Rémi GAUTHIER, directeur de l'association « Agate paysages » | p. 7 |
| - Cinq questions posées à Christian COUTAND, berger à Baume-les-Messieurs | p. 11 |
| - Et dans ma vie quotidienne ... | p. 15 |
| - Pour en savoir un peu plus ... | p. 16 |

Les plans de gestion des sites classés



© c.c. Pays des Lacs

La première édition de « La Feuille » a été l'occasion d'évoquer les principales dispositions du code de l'environnement concernant les sites classés.

Leur application n'est pas suffisante cependant pour assurer la conservation d'un paysage protégé. Celui-ci est en effet classé dans l'état qui est le sien au moment où les mesures réglementaires de protection entrent en vigueur.

Ces dernières ne permettent pas par conséquent d'imposer par exemple la restauration du patrimoine bâti existant, ou la résorption des points noirs paysagers déjà présents avant le classement.

De vastes entités paysagères remarquables peuvent être ainsi ponctuellement dégradées par la présence d'une décharge publique, de lignes électriques ou téléphoniques aériennes, ...

En outre, les sites sont très souvent confrontés aujourd'hui à une dynamique de boisement, conséquence de la déprise agricole.

D'abord la friche, et ensuite la forêt, masquent peu à peu les motifs paysagers caractéristiques comme les falaises, les cascades ou les lacs, qui disparaissent progressivement sous le couvert végétal.

Lorsque les agriculteurs et leurs troupeaux ne sont plus là pour entretenir les prairies, la végétation arbustive et ligneuse ne demande pas d'autorisation spéciale pour envahir les espaces autrefois ouverts...



© c.c. Pays des Lacs

Le classement ne permet donc pas d'enrayer une évolution naturelle de ce type, ou de prescrire la réparation de dégâts occasionnés par une tempête, comme celle de 1999 ou, plus près de nous, celles de janvier et de février 2009, qui ont durement frappé notamment le Sud-Ouest de la France.

C'est en particulier pour toutes ces raisons qu'un site classé doit faire l'objet d'un plan de gestion.



© c.c. Pays des Lacs

Il est généralement réalisé par l'association d'un paysagiste et d'un architecte, qui travaillent en étroite concertation avec les services de l'État, les élus et les représentants des collectivités territoriales, et de la société civile (les acteurs de l'économie locale et de l'aménagement du territoire, la population, les associations,...).

Le plan de gestion n'a aucune valeur réglementaire. A partir d'un diagnostic, il identifie les grands principes à respecter afin de préserver et de mettre en valeur les paysages protégés, et il les décline en actions.

Les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés réalisent ensuite les travaux proposés, mais seulement s'ils le souhaitent.

(Suite ...)

Les plans de gestion des sites classés

Ils ne sont pas exonérés de l'autorisation spéciale imposée par les textes, mais ils peuvent éventuellement bénéficier de subventions, par exemple de l'Union européenne, de l'État, des collectivités territoriales,...



© c.c. Pays des Lacs

Plusieurs grands ensembles paysagers remarquables du département du Jura ont été dotés d'un plan de gestion.

Celui du plateau des Sept Lacs, de la vallée et des cascades du Hérisson, s'est traduit depuis 1996 par l'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques aériens, par la restauration de perspectives paysagères, par le remplacement des équipements de sécurité, ou encore par l'installation d'une nouvelle signalétique.

Le montant total de ces travaux est à ce jour d'environ 850 000 €, sans compter les dépenses occasionnées par la construction de la « maison des cascades ».

Ces investissements conséquents ont été approximativement financés de la manière suivante : 30 % par l'État, 25 % par le conseil général et par le syndicat départemental d'électrification (le SIDEK), 25 % par l'union européenne, et enfin 20 % à la charge des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage, principalement la communauté de communes du Pays des Lacs.

Le montant de la dépense globale et sa répartition permettent de constater que l'entretien des paysages peut coûter cher, et qu'une forte implication financière de l'ensemble des partenaires est dans ce cas indispensable.



© c.c. Pays des Lacs



© c.c. Pays des Lacs

Les collectivités locales n'ont en effet que très rarement les moyens de financer seules les travaux nécessaires, et elles ont en outre d'autres priorités.

Jean-Luc GOMEZ

DDEA du Jura

Mission Développement Durable

* * * * *

Contacts :

Jean-Luc Gomez, référent « développement durable », DDEA du Jura.

Michel Jean, architecte des bâtiments de France, SDAP du Jura.

Gilles Lemaire, inspecteur des sites, DIREN de Franche-Comté.

Le programme LEADER dans le Jura

La participation financière de l'union européenne à l'entretien et à la valorisation des paysages



Françoise LOUIS
DDEA du Jura

LEADER⁽¹⁾ est un programme européen. Sa vocation est de contribuer au financement de projets mis en oeuvre au profit de territoires ruraux, dans le cadre d'une stratégie globale. Organisée autour d'un thème fédérateur, celle-ci doit privilégier un développement rural, mais aussi durable. Il s'agit également de mettre en place un véritable réseau permettant de favoriser les échanges d'expériences.

En réponse à l'appel à projets 2007 - 2013, les trois candidatures déposées par le parc naturel régional du Haut Jura, par le pays lédonien et par celui du Revermont, ont toutes été retenues. Chaque maître d'ouvrage a créé un groupe d'action local (GAL). Celui-ci est composé notamment de partenaires publics et privés (élus,

représentants d'associations, d'entreprises, d'organismes socio-professionnels, comme par exemple les chambres consulaires, etc.), et il est chargé de mettre en oeuvre les projets. Les trois programmes retenus bénéficieront d'une aide du FEADER⁽²⁾ d'un montant total de 7 850 000 €, correspondant à 55 % de la dépense publique qui sera effectuée.

Si le parc naturel régional du Haut Jura a plutôt privilégié la prise en compte des changements climatiques, le pays lédonien et celui du Revermont ont notamment décidé d'agir afin de préserver, de restaurer et de valoriser leur patrimoine et leurs paysages. Il s'agit en particulier de lutter contre le boisement progressif des reculées, et de contribuer à un bon équilibre entre les espaces ouverts et fermés.

La DDEA, service d'appui de proximité, est l'interlocuteur privilégié du GAL à l'échelon départemental. Elle participe au comité de programmation, instruit les dossiers, etc.

Françoise LOUIS

DDEA du Jura

Mission Développement Durable

(1) *LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale.*

(2) *FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.*

* * * * *

Contacts :

Françoise Louis, DDEA du Jura, LEADER « pays du Revermont », et « PNR du Haut-Jura »

Martine Nosjean, DDEA du Jura, LEADER « pays lédonien ».

La gestion des paysages à la DDEA du Jura, c'est aussi les « porter à connaissance » et l'ingénierie publique.

Avec le cas échéant l'appui de Philippe Guyard et de Jérôme Mazas, respectivement architecte et paysagiste « conseils » à la DDEA du

Jura, celle-ci porte à la connaissance des collectivités territoriales les grands enjeux paysagers à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

En outre, elle peut conseiller les maîtres d'ouvrage publics qui le souhaitent, afin notamment de veiller à une bonne insertion de leurs projets dans leur environnement.

Les fonds nationaux et européens, et en particulier la politique agricole commune, le rôle de l'architecte et du paysagiste « conseil », la planification et l'ingénierie publique, sont autant de sujets sur lesquels il conviendra de revenir dans d'autres numéros de « La feuille ».

La contribution du pastoralisme à la gestion des paysages



Frédéric CHEVALLIER
DDEA du Jura



© DDEA39 Martial VALLET

Le pastoralisme contribue de manière déterminante au maintien de l'ouverture des paysages. Des troupeaux ont été spécifiquement créés en Bourgogne et en Franche-Comté afin d'entretenir les espaces ouverts, et notamment ceux qui présentent un intérêt particulier.

Ces opérations restent toutefois expérimentales, et si leur intérêt est indéniable pour des territoires limités où les pratiques agricoles ont disparu, elles ne sont pas représentatives du pastoralisme.

En revanche, conforter la viabilité économique des exploitations locales, en améliorant les conditions de travail des représentants de la profession, est un enjeu majeur pour que les éleveurs concernés contribuent pleinement à l'entretien des paysages.

La pérennisation des élevages est en effet un préalable à une politique de gestion des paysages à moyen voire à long terme, moins dépendante de l'argent public.

La direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), intervient avec la chambre d'agriculture pour apporter appui et conseils aux éleveurs, en vue de la création de structures collectives qui permettent de mettre en commun les prairies nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Ils peuvent ainsi disposer de pâturages dont la superficie est suffisante pour répondre à leurs besoins. Il s'agit par conséquent en particulier d'apporter un conseil juridique et technique à la création des associations foncières pastorales et des groupements pastoraux.



© DDEA39 - Martial VALLET

La DDEA instruit également les demandes d'aides financières déposées par les exploitants avec l'appui de la chambre d'agriculture. Les éleveurs sont en effet susceptibles de bénéficier par exemple de crédits de la région, de l'État, gérés notamment par le Commissariat à l'aménagement du massif du Jura, ...



© DDEA39 Martial VALLET

Les dispositifs qui contribuent au maintien et au développement du pastoralisme, comme la prime à l'herbe, participent à la préservation de l'ouverture des paysages et à leur entretien.

Dans le cadre des mesures agri-environnementales, des subventions de l'État, du FEADER,..., peuvent être par exemple octroyées à un éleveur.

Le respect par celui-ci d'un cahier des charges, dont les dispositions permettent de concilier agriculture et respect de l'environnement, est la contrepartie de cette contribution financière versée par les pouvoirs publics.

Prendre en compte des enjeux parfois divergents, qui dépassent les antagonismes opposant parfois l'économie et le développement durable, est le défi que doit relever aujourd'hui le pastoralisme.

(Suite ...)

La contribution du pastoralisme à la gestion des paysages



Frédéric CHEVALLIER
DDEA du Jura

Les attaques répétées d'un troupeau de moutons par un lynx à Mirebel en 2008 sont une illustration de l'une des contradictions auxquelles la société est confrontée, puisqu'il s'agit à la fois de protéger un prédateur emblématique, et d'assurer la pérennité d'un élevage.



© ONCFS du Jura

La disparition de ce dernier se traduirait par une extension d'abord de la friche et ensuite de la forêt, au détriment de pâturages actuellement entretenus.

Cette réduction des espaces ouverts serait finalement à l'origine d'une banalisation des paysages, et d'un appauvrissement de la biodiversité, puisque disparaîtraient les habitats d'espèces de fleurs et d'insectes dont certaines sont protégées.

Frédéric CHEVALLIER,
DDEA du Jura
chef du bureau « biodiversité et forêts » au service « eau, risques, environnement, forêts »



© DDEA39 - Martial VALLET

* * * * *

Contacts :

Frédéric Chevallier, DDEA du Jura ;
Martial Vallet, DDEA du Jura.

La gestion des paysages et la biodiversité, c'est aussi préserver les piscicultures extensives de la Bresse jurassienne

Dans un autre registre, un débat similaire est suscité par la protection des cormorans. Si la quantité de poissons prélevés par ces derniers dans les plans d'eau de la Bresse devait compromettre la viabilité économique des piscicultures extensives traditionnelles, c'est l'existence même de ces étangs qui serait menacée. Ils pourraient être progressivement asséchés, car les installations nécessaires à leur bon fonctionnement (les digues, les vannes,...), ne seraient plus entretenues.

Or ces plans d'eau, tels qu'ils sont exploités aujourd'hui, jouent un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace et la conservation de la biodiversité ; ainsi, ceux de la Bresse jurassienne sont intégrés dans deux sites « Natura 2 000 ».



© ONCFS du Jura

Si l'exploitation de ces étangs était abandonnée, leur colonisation par des espèces arbustives puis arborescentes porterait gravement atteinte à la qualité des paysages et à la biodiversité. Enfin, le développement d'élevages piscicoles intensifs, corollaire de cette évolution, se traduirait inévitablement par un risque de pollution plus important des rivières et de la ressource en eau.

Frédéric CHEVALLIER,
DDEA du Jura

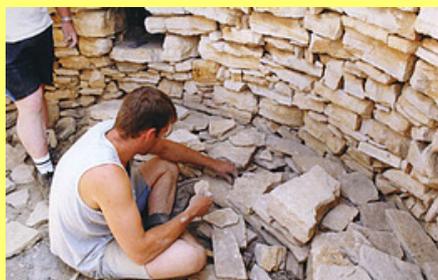
Cinq questions posées à Rémi GAUTHIER, directeur de l'association « Agate paysages »

<http://www.agate-paysages.org>



1 - « Agate paysages » est l'une des structures qui participent localement à l'entretien et à la gestion des paysages. Pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet de l'association ?

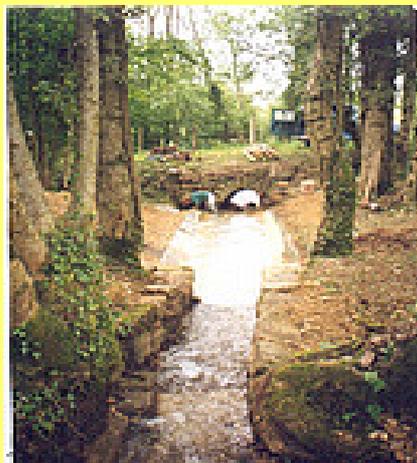
« Agate paysages » est une association « loi de 1901 ». Sa vocation première est de proposer, en milieu rural, un parcours professionnel (je préfère ce terme à celui de « réinsertion », trop souvent péjoratif), à des personnes qui rencontrent des difficultés. L'objectif de la démarche est de leur permettre de trouver ou de retrouver un emploi, et donc une place dans la société.



© Agate Paysages

Nous employons une centaine de salariés qui bénéficient d'un contrat aidé. Ils sont actuellement répartis dans neuf équipes basées à Chaussin, Dampierre, Domblans, Lavans-lès-Dole, Mont-sous-Vaudrey, Morez, Ounans, Salins-les-Bains et Voiteur. Celle de Morez fait figure d'exception, car c'est la seule qui est implantée en milieu urbain.

Certaines équipes effectuent des travaux forestiers ou de restauration des berges de cours d'eau.



© Agate Paysages

L'une d'entre elles cultive des légumes, vendus ensuite à des particuliers, et une autre est spécialisée dans la restauration de murs en pierres sèches. L'association souhaiterait développer cette dernière activité, car nous sommes la seule structure dans le Jura, et très probablement en Franche-Comté, qui propose des prestations de ce type. 30% des salariés sont titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle, mais ils l'ont obtenu il y a parfois plus de 20 ans, et cette formation est aujourd'hui complètement obsolète. 65% ont un niveau 5 bis ou 6, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun diplôme, ou qu'ils ont préparé un CAP, qu'ils n'ont malheureusement pas réussi à « décrocher ».

Les équipes comptent entre 6 et 10 personnes en fonction du contexte (les travaux forestiers sont plus dangereux, et les effectifs sont par conséquent réduits). Elles sont encadrées par des responsables généralement qualifiés dans le domaine des aménagements paysagers.

Ils sont en effet le plus souvent titulaires d'un brevet professionnel agricole (BPA), ou de technicien agricole ou supérieur (BTA ou BTS). Ces équipes vertes travaillent en règle générale au profit de collectivités territoriales, auxquelles sont facturés les travaux réalisés.

Cinq personnes employées par « Agate paysages » assurent l'accompagnement socio-professionnel des salariés. Avec l'aide notamment de la région et du département, l'association finance en outre une partie de leur formation à la conduite automobile. L'obtention du permis de conduire est en effet primordiale en milieu rural pour leur permettre de rechercher et d'exercer un travail.

A l'issue du parcours professionnel proposé par l'association, 40% de ceux que nous embauchons accèdent à un emploi ou à une formation qualifiante. C'est un bon résultat quand on le compare à la moyenne de ceux qui sont obtenus par les structures similaires à la nôtre.

« Agate paysages » anime également deux pôles de services en milieu rural, l'un à Chaussin et l'autre à Ounans (un troisième est en projet à Arbois). Chacune de ces deux structures accueille annuellement près de 4 500 personnes, qui sollicitent une aide afin de trouver un emploi, de remplir leur déclaration de revenus, ou qui souhaitent obtenir des informations concernant la famille, la santé, le logement, les retraites, ...

(Suite ...)

Cinq questions posées à Rémi GAUTHIER, directeur de l'association « Agate paysages »



Lorsque de nombreuses questions concernent un même thème, nous proposons au public des réunions d'information, auxquelles nous invitons des spécialistes du sujet qui a été retenu. En collaboration avec l'ADIL, le CAUE et Jura Habitat, un cycle de rencontres a été ainsi organisé au profit des locataires et des propriétaires.

Chaque pôle de services emploie deux personnes, l'une qui assure l'accueil, l'autre qui reçoit sur rendez-vous ceux qui en font la demande, afin de les aider par exemple à rédiger un curriculum vitae, une lettre de motivation,...

Nous sommes équipés d'une « visio-borne » qui nous permet d'être en relation aujourd'hui avec la mutuelle sociale agricole (MSA), et demain avec les organismes qui le souhaiteront (nous sommes les relais locaux de près de 70 partenaires).

Les pôles de services sont notamment financés par l'État, le conseil général, les communautés de communes concernées, la caisse d'allocations familiales (CAF),...

2 – Quel a été votre parcours ? Comment êtes-vous devenu directeur d'« Agate paysages », mais aussi maire de la commune de Vaudrey de 1995 à 2008 ?

J'ai obtenu d'abord un BTS « horticole », ensuite le diplôme d'ingénieur (architecte-paysagiste) de l'école d'Angers, et enfin le DESS « espace rural et environnement » délivré par l'université de Bourgogne à Dijon.



© Agate Paysages

À l'issue de mon cursus universitaire (et du service militaire), j'ai effectué un stage de 6 mois au CAUE de Bourgogne, et trois emplois m'ont été finalement proposés : chargé de mission « développement durable » à la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR), enseignant au lycée agricole de Valdoie, et agent de développement de l'association « Agate paysages ».

J'ai finalement choisi ce dernier poste, car j'étais particulièrement intéressé par la prise en compte des paysages dans le cadre des politiques publiques de développement local, et je souhaitais travailler en Franche-Comté, dans la mesure du possible dans le Jura, mon département d'origine. Je me suis ensuite très rapidement intéressé au volet social des activités de l'association.

Il m'a semblé complémentaire d'exercer simultanément des responsabilités électives, et j'ai été élu maire de la commune de Vaudrey de 1995 à 2008. Les projets que le conseil municipal estimait prioritaires pour le

devenir du village ont été arrêtés lors du premier mandat, qui n'a pas toujours été facile.

Le second nous a permis de les réaliser. L'activité de l'association s'est parallèlement accrue durant ces dernières années, et j'ai souhaité exercer de nouvelles responsabilités dans le cadre du conseil d'administration du réseau national COORACE ⁽¹⁾, auquel adhère « Agate paysages ». En outre, notre troisième enfant est né en 2007. Pour toutes ces raisons, j'ai choisi de ne pas me représenter. Même si la fonction exige un investissement personnel important, et comporte de nombreuses vicissitudes, cette décision n'a pas été facile à prendre. Je comprends le désarroi de ceux qui se soumettent une nouvelle fois au verdict du suffrage universel, mais qui ne sont pas réélus (après les élections du mois de mars 2008, je ne suis retourné à la mairie que début décembre).

(1) *COORACE : comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi.*

3 - De quelle manière « Agate paysages » contribue-t-elle à l'entretien et à la gestion des paysages en particulier, et au développement durable en général ?

Dans le cadre notamment des plans de gestion des sites classés de Baume-les-Messieurs, de Château-Chalon, mais aussi de Frontenay, les équipes vertes de l'association contribuent, par des actions de défrichage, au bon équilibre entre les espaces ouverts et boisés.

(suite ...)

Cinq questions posées à Rémi GAUTHIER, directeur de l'association « Agate paysages »



Elles restaurent également des perspectives paysagères, des murs en pierres sèches et des cabanes de bergers,... Elles ont appris à prendre en compte la sensibilité particulière des milieux naturels, en réalisant par exemple des travaux parfois importants sans recourir à des moyens lourds. Elles ont ainsi acquis une expérience et un savoir-faire qui leur permettent d'intervenir également dans d'autres sites sensibles, qui relèvent par exemple de la directive européenne « habitats » (« Natura 2000 »)

Il est traditionnellement admis que le développement durable est supporté par 3 piliers : le premier est économique, le deuxième environnemental, et le troisième social. Ce socle est exactement celui sur lequel repose « Agate paysages ».

Comme je l'ai rappelé au début de notre entretien, l'association contribue en effet à l'intégration sociale, par l'emploi, de personnes qui connaissent des difficultés, et auxquelles il est proposé dans un premier temps d'exercer une activité contribuant à la préservation, à la restauration, et à la mise en valeur de l'environnement local.

L'association n'a pas la prétention d'être exemplaire, mais elle s'efforce de prendre en compte les exigences du développement durable chaque fois qu'elle le peut.

À l'occasion de sa construction, son siège social à Ounans a fait l'objet d'une démarche haute qualité environnementale (HQE).

La chaudière du bâtiment est ainsi alimentée par des granulés de bois. Des efforts devront être cependant consentis à l'avenir, afin d'améliorer le bilan énergétique des locaux techniques annexes utilisés par les équipes vertes.

La réduction de notre consommation de papier est l'un de nos objectifs pour les prochaines années (l'impression des courriers électroniques par exemple est malheureusement encore une pratique courante). Nous travaillons par conséquent à la dématérialisation de nos données et de nos archives.



© Agate Paysages

La mise en place d'une « architecture » informatique adaptée est à l'étude, afin de permettre le stockage des fichiers électroniques de chacun.

Les huiles nécessaires au fonctionnement de l'outillage utilisé par les salariés (tronçonneuses, « débroussailleuses »,...), sont végétales. C'est important afin de limiter au maximum les risques d'une pollution accidentelle des sols et de la ressource en eau, en particulier lorsque les travaux sont effectués à proximité immédiate des lacs ou des rivières.

Nous souhaitons enfin qu'à terme l'équipe maraîchère d'« Agate paysages » intègre le réseau des « Jardins de Cocagne » (2), ce qui nous obligera à opter pour une agriculture « biologique ».

(2) Chaque semaine, les consommateurs qui adhèrent aux « Jardins de Cocagne » reçoivent un panier de légumes. Issus de l'agriculture biologique, ils sont cultivés par des adultes en difficulté qui (re)trouvent ainsi un emploi, et (re)construisent un projet personnel.

4 - Le développement durable est-il aujourd'hui suffisamment pris en compte par les services de l'État ?

La DIREN de Franche-Comté était en pointe il y a quelques années, lorsqu'elle a par exemple mis en oeuvre les premiers plans de gestion des sites classés.

J'ai le sentiment que le développement durable est également devenu progressivement une priorité pour la DDAF, ainsi que pour la DDE, qui sont aujourd'hui deux interlocuteurs privilégiés à l'échelon départemental (3). Toutefois, afin de promouvoir plus efficacement encore les nouvelles politiques issues en particulier du « Grenelle de l'environnement », il conviendrait peut-être de faire encore un effort de pédagogie et de communication.

(3) L'interview de Rémi GAUTHIER a été réalisée le 5 décembre 2008, avant que la fusion entre la DDE et la DDAF soit effective.

(Suite ...)

Cinq questions posées à Rémi GAUTHIER, directeur de l'association « Agate paysages »



Pour vous citer un exemple, lorsque j'ai été élu maire en 1995, le développement durable était un sujet nouveau pour le « grand public ». Il ne faisait pas toujours partie par conséquent des préoccupations premières de l'ensemble des conseillers municipaux, et je n'ai malheureusement pas réussi à les convaincre de doter la commune d'un document d'urbanisme.

Le discours des représentants de la DDE les a également inquiétés. Certains ont eu l'impression en effet que la prise en compte des enjeux environnementaux, et son corollaire, les zones naturelles et agricoles inconstructibles, seraient un frein au développement local.



© Agate Paysages

En outre, les élus sont souvent confrontés à des difficultés dans le cadre de l'exercice de leur mandat, et il leur est demandé fréquemment d'appliquer de nouvelles réglementations. Ils ont alors une perception essentiellement « régaliennne » des agents des services de l'État avec lesquels ils sont amenés à travailler.

Ces derniers doivent redoubler d'efforts pour bâtir un véritable partenariat.

Ils devraient peut-être, par conséquent, développer les contacts informels avec les élus, afin de favoriser une collaboration « d'égal à égal » avec eux.

Ainsi par exemple, lorsque la subdivision de l'Équipement de Chaussin a été supprimée, j'ai particulièrement apprécié à l'époque que le subdivisionnaire de Dole, qui devenait notre nouveau correspondant, vienne spontanément se présenter.

5 - Qu'attendez-vous aujourd'hui des services de l'État ?

J'espère tout d'abord que les services de l'État poursuivront les actions engagées jusqu'à présent. Il est en particulier essentiel de maintenir les aides, notamment financières, qui permettent aux collectivités territoriales de confier, par exemple aux équipes vertes d'« Agate paysages », la réalisation des travaux qui s'inscrivent dans le cadre des plans de gestion des sites classés, des contrats de rivière, etc. Les services de l'État doivent également promouvoir les initiatives novatrices, en participant au financement d'études, comme cela a été le cas lorsque nous avons fait le choix de la « HQE » pour notre siège social, mais aussi en animant des réseaux d'élus, de professionnels... Un journal électronique comme celui diffusé par la DDEA devait apporter une contribution importante à une telle ambition.

L'ancien élu local que je suis désormais est enfin convaincu qu'une certaine forme d'ingénierie publique, non concurrentielle, a encore de beaux jours devant elle.

Il ne s'agit plus pour les services de l'État d'assurer la maîtrise d'oeuvre de nos aménagements, mais d'apporter un conseil aux petites collectivités territoriales, qui n'ont pas la chance de disposer de services techniques importants.

La complexité de la réglementation en vigueur est en effet croissante, et elle le sera peut-être plus encore lorsqu'il s'agira de mettre en oeuvre les politiques nées du « Grenelle de l'environnement ».

En outre, à l'occasion de la définition et de la réalisation d'un projet, la prise en compte des exigences du développement durable concerne des domaines de plus en plus nombreux et variés :

l'approche environnementale de l'urbanisme, une consommation économe de l'espace et des ressources naturelles, l'éco-construction, les déplacements, la préservation des paysages et de la biodiversité, etc. En particulier en milieu rural, la réussite des politiques locales d'aménagement du territoire dépendra demain, plus encore qu'aujourd'hui, de la qualité de l'appui dont les élus bénéficieront dans ce domaine, notamment de la part des services de l'État.

L'enjeu est de taille pour les agents concernés, qui devront d'une certaine manière se reconverter et apprendre de nouveaux métiers, ce qui supposera sans doute un effort de formation important voire, pour certains, une véritable « révolution culturelle ».

Interview réalisée par Jean-Luc GOMEZ, le 5 décembre 2008

Cinq questions posées à Christian COUTAND, berger à Baume-les-Messieurs, site classé et « Natura 2000 »



1 - Quel a été votre parcours ? Comment êtes-vous devenu berger, et qu'est-ce qui vous a conduit dans le Jura ?

Quand j'avais 8 ans (je vivais alors en Normandie), je regardais « Nans le berger » chez mon grand-père qui avait la télévision. J'étais fasciné par le héros de cette série télévisée, seul dans les montagnes avec son chien et son troupeau. J'ai immédiatement su que c'était ce que je voulais faire. Après avoir exercé plusieurs métiers, j'ai débuté en 1979 dans le massif des Écrins, avec 2 000 bêtes. Cette première expérience a été très dure, et j'ai passé l'été à courir après les brebis. Toutes les 2 à 3 semaines environ, j'avais rendez-vous dans une clairière avec le patron qui me ravitaillait. Au bout de deux mois, il est monté jusqu'à l'alpage, il s'est assis, et il m'a demandé de faire défiler le troupeau devant lui. D'un seul coup d'oeil, il m'a dit combien de bêtes avaient été malades, ou avaient avorté durant l'été, alors que pendant tout ce temps je n'avais rien remarqué. Je n'avais vu que de blancs moutons, pour moi tous identiques. Cet homme a conforté la passion qui était la mienne.



© CREN FC - Pascal COLLIN

Je n'avais pas été formé pour ce métier que j'ai appris « sur le tas ».

Quand j'ai voulu m'installer en 1984, j'ai dû préparer un BEPA⁽¹⁾ à Mirecourt dans les Vosges, où se trouvait la seule école qui était alors en mesure de m'accueillir. J'ai sympathisé avec le professeur de tonte. C'était un jeune agriculteur qui construisait sa ferme, et qui avait besoin d'un coup de main. Je me suis donc installé avec ma famille en Haute-Saône pour travailler avec lui. Un jour, je suis allé à Hauterive-la-Fresse avec un voisin pour faire du ski de fond. Je n'en avais jamais fait, et j'ai eu un véritable coup de foudre pour ce sport et pour la haute chaîne jurassienne. 3 semaines après, j'allais vivre à Morteau, et de là, j'emménageais plus tard à Chaumois-Boivin. J'ai participé aux grandes transhumances dans la plupart des montagnes de France : les Alpes-Maritimes et celles de Haute-Provence, ainsi que les Hautes-Alpes. C'était magnifique de partir du Var, de traverser deux départements à pied pour gagner d'abord le plateau de Valensole, et ensuite les estives⁽²⁾ où s'achevait le voyage. Dans le Valais, en Suisse, j'ai été confronté à une neige souvent précoce en raison de l'altitude. Aux Diablerets et aux Dents du Midi, elle tombait parfois vers le 10 août. J'ai vécu également dans les Pyrénées, mais je n'ai jamais été berger en pays cathare. En revanche, je l'ai été dans le Massif central (dans le Lioran), et bien sûr dans le Jura.

(1) BEPA : Brevet d'Études Professionnelles Agricoles.

(2) Estives : pâturages d'été en montagne (définition du « Petit Larousse illustré »).

2 - En quoi consiste l'intervention du conservatoire régional des espaces naturels de Franche- Comté à Baume-les- Messieurs ? Quel est votre rôle ?

Je suis employé par le conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté. La communauté de communes des Coteaux de la Haute Seille participe au financement de l'opération. À la fin du printemps, généralement vers le 20 juin, afin de ne pas déranger les oiseaux qui nidifient dans les falaises, comme le faucon pèlerin, mais aussi et surtout le bruant fou qui niche dans les parcs, je conduis à Baume-les-messieurs entre 70 et 100 bêtes appartenant à un éleveur de Bonnefontaine. Il s'agit de brebis de la race « Grivette », plutôt rustique, et d'autres appartenant à celle dite « Île-de-France ».

Avant de m'embaucher, le conservatoire a fait un travail remarquable. Il a débroussaillé et il a clôturé trois grands parcs, que je cloisonne, afin de mettre en place des rotations, et d'obliger les bêtes à paître successivement dans chaque secteur de ces pâturages. Elles préfèrent l'herbe, et mon « boulot » consiste à m'occuper d'elles, en veillant à ce qu'elles aient suffisamment faim, sans bien sûr qu'elles en pâtissent, pour les contraindre à s'attaquer à ce qu'elles apprécient le moins, en particulier les ligneux, comme le cornouiller, mais aussi le cynorhodon et le chardon, qui colonisent les pentes de la reculée.

(suite ...)

Cinq questions posées à Christian COUTAND, berger à Baume-les-Messieurs, site classé et « Natura 2000 »



Le résultat est spectaculaire. Le troupeau entretient les espaces ouverts qui contribuent à la beauté des paysages du site, notamment au lieu-dit « Sous la Baume ».

En outre, grâce aux brebis, les pelouses sèches ne sont pas envahies par la friche, et elles restent ainsi des milieux privilégiés pour des plantes rares, comme les orchidées, mais aussi pour de nombreux insectes.

Il est certain que les moutons doivent manger parfois des fleurs protégées, mais leur action est toutefois malgré tout sélective, et j'ai remarqué qu'ils épargnaient certaines espèces, comme par exemple le bouillon blanc.

Les bêtes sont élevées pour leur viande, et l'action entreprise par le conservatoire, et à laquelle je participe, est très certainement plus viable, sur le plan économique, que le recours à une équipe d'employés municipaux, ou à une entreprise, pour débroussailler chaque année des superficies aussi vastes.

À l'automne, je ramène le troupeau à Bonnefontaine. Je ne traverse aucune propriété privée et j'emprunte essentiellement des chemins dans la forêt, dont les abords sont ainsi nettoyés par les brebis. Cette « transhumance » symbolique, qui est une petite « ballade » de 3 heures et demi à 4 heures, est l'occasion d'une fête à laquelle le conservatoire convie tous ceux qui souhaitent m'accompagner.

3 - Comment avez-vous été accueilli par la population ? À Quelles difficultés avez-vous été confronté ?

L'accueil a été plutôt froid la première année. Je n'étais pas du village, et les habitants ont eu besoin d'un peu de temps pour apprendre à me connaître.

En outre, avant de m'embaucher, le conservatoire avait tenté de faire paître des chèvres au lieu-dit « Sous la Baume ».

Cette première expérience n'avait pas été concluante. Des bêtes s'étaient échappées de l'enclos, et quelques personnes de Granges-sur-Baume notamment, le village situé sur le plateau, avaient semble-t-il gardé un mauvais souvenir de cet épisode.

Ils ne voyaient pas mon arrivée d'un très bon œil.

Au début, seul le maire a bien voulu m'aider. De très nombreux villageois sont aujourd'hui disposés, si c'est nécessaire, à accueillir temporairement une brebis malade ou blessée, à me prêter une citerne d'eau pour abreuver le troupeau, etc.

Contrairement à de nombreux sportifs que j'ai croisés dans le Massif central, les vacanciers qui fréquentent le site sont des randonneurs ou des promeneurs « du dimanche » plutôt calmes. Ils ne prennent pas, pour la plupart, un malin plaisir à effrayer les moutons.

Alors que c'était très régulièrement le cas en haute montagne, je n'ai pas dû retrouver une seule fois les portes des enclos ouvertes (il faut dire qu'elles sont très bien faites, car elles se referment toutes seules,...).



© ONCFS du Jura

Cette année, j'ai malgré tout retrouvé une brebis sans vie, prise dans les fils électriques de la clôture. Je pense qu'un chien qui n'était pas tenu en laisse par son maître lui a couru après, et qu'elle est très probablement morte d'une crise cardiaque.

4 - Que pensez-vous du retour des grands prédateurs comme le lynx et loup ?

Je n'ai jamais été confronté aux attaques d'un loup ou d'un lynx, comme la plupart de mes collègues (je pense en particulier à quelqu'un que je connais et qui travaille actuellement à La Turbie, au-dessus de Monaco et, plus près de nous, à la propriétaire du troupeau qui a été plusieurs fois victime d'un lynx à Mirebel).

(suite ...)

Cinq questions posées à Christian COUTAND, berger à Baume-les-Messieurs, site classé et « Natura 2000 »



Le loup suscite aujourd'hui encore des peurs ancestrales, et je pense qu'il a toujours été un bouc émissaire très pratique. Qu'on le dise ou non « garou », on lui a très certainement régulièrement attribué d'horribles méfaits commis en fait par des hommes. Il pâtit d'une réputation à la fois injustifiée et injuste.

L'enjeu est de taille, car il s'agit de permettre le retour de ces carnassiers, sans nuire à une profession qui contribue de manière déterminante à la préservation des paysages et des milieux naturels.



© CREN FC - Pascal COLLIN

Je n'ai malheureusement pas de solution « miracle » à vous proposer. Mon opinion à ce sujet a un peu évolué à la suite des discussions, souvent très animées, que j'ai régulièrement avec les défenseurs des grands prédateurs, qui sont pourtant souvent des copains, « écolos » et « babas cool » comme moi.

La difficulté avec eux, c'est qu'ils parlent d'un métier qu'ils ne connaissent pas.

Lorsqu'ils me disent tout d'abord que les bergers italiens par exemple ont toujours cohabité avec le loup, ils omettent de préciser qu'ils sont très nombreux à être armés. Ils ont souvent des « chiens Patous de gros calibre », et ils n'hésitent pas à tirer pour défendre leurs troupeaux. Ce n'est bien évidemment pas une solution.

Lorsque des « retraits » ou des « prélèvements » doivent être effectués, pour reprendre des termes pudiques employés par l'administration, ils doivent être autorisés et confiés à des services spécialisés (l'office national de la chasse, ou celui des forêts par exemple).

En outre, parquer les bêtes la nuit n'est pas toujours une solution, car elles mangent après le coucher du soleil. Lorsqu'il a fait très chaud en été, que le temps est orageux, elles se reposent toute la journée, et elles ne démarrent que vers 17, voire 19 heures. Vous les laissez alors au pied d'une pente, qu'elles gravissent peu à peu en broutant l'herbe. Elles atteignent le sommet vers 22 ou 23 heures, et c'est là qu'elles passent la nuit, parce qu'elles dominent les environs, et se sentent en sécurité. Elles profitent aussi d'un peu plus d'air.

Si elles ont soif, elles redescendent progressivement à partir de 4 ou 5 heures du matin, en mangeant l'herbe que la rosée a rendue humide. Ça c'est du bon « boulot ».

Vous quittez votre cabane à l'aube pour les retrouver, car il faut bien que le berger aussi se repose : il ne peut rester éveillé toutes les nuits à surveiller son troupeau pendant deux mois.

Ainsi, quand il fait particulièrement chaud, vous ne pouvez pas parquer le soir les brebis derrière des clôtures électriques ou dans une bergerie, car elles n'auront pas mangé.



© Carolina BETTINELLI

Les Patous peuvent effectivement protéger les bêtes de manière très efficace. Ils ne sont toutefois pas infaillibles, et lorsque vous regardez des reportages filmés de nuit, vous constatez que les loups sont particulièrement malins.

Ils harcèlent le troupeau lorsqu'il gravit la pente au sommet de laquelle il va passer la nuit.

Ils obligent ainsi les chiens à courir, pour les fatiguer, et c'est vers 4 ou 5 heures du matin, lorsque les Patous exténués sont en train de dormir, qu'ils attaquent les moutons qui commencent à redescendre.

(suite...)

Cinq questions posées à Christian COUTAND, berger à Baume-les-Messieurs, site classé et « Natura 2000 »



© CREN FC - Pascal COLLIN

En outre, il faut de la poigne pour tenir ces chiens de garde, et pour éviter les accidents, par exemple avec des randonneurs, dont j'ai été témoin à plusieurs reprises.

Tous les bergers n'en sont pas capables, et si je devais donner mon avis, je préférerais que certains utilisent plutôt des ânes pour protéger leurs brebis.

Ces animaux font un travail très efficace, et ils ne peuvent être un danger éventuel pour l'homme.

Nous avons peut-être pratiqué un élevage trop extensif. Nous n'avions peut-être pas le droit de jouir seuls de ces vastes étendues, de ces montagnes qui semblaient nous appartenir. Je veux croire qu'une solution sera trouvée afin de concilier le pastoralisme et le retour des grands prédateurs.

Nous y parviendrons sans doute, je l'espère. Je pense toutefois que la présence du loup n'est pas compatible avec le métier ancestral de berger que les anciens m'ont appris dans les années 80, une profession que j'ai tant aimée, et qui aura vécu, je le crains. Les bêtes seront gardées « au carré », « à bâton planté ».

Elles seront parquées la nuit, à l'abri de clôtures électrifiées, ou derrière les murs d'une bergerie. Malheureusement, la contrepartie de cette évolution c'est que les troupeaux ne « nettoieront » très probablement plus des estives aussi étendues que par le passé.

Essayons cependant d'être optimistes : nous saurons peut-être alors inventer les mesures complémentaires nécessaires qui nous permettront de contenir la friche et la forêt, afin de continuer à préserver les paysages et la biodiversité...

5 - Que pensez-vous de la fusion entre les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ? Quelles sont vos attentes éventuelles ?

Quand j'ai appris que les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture ne formeraient plus qu'un seul service, je me suis demandé ce qui pourrait bien naître de ce mariage « de la carpe et du lapin », qui me semblait à première vue très curieux.

Si cette union peut permettre, plus encore que par le passé, de faire la promotion de nouvelles pratiques plus favorables à l'environnement, par exemple une agriculture moins intensive, alors pourquoi pas ?

Ce que je souhaiterais enfin, mais cela ne dépend très certainement pas de l'administration, c'est une simplification des règles en vigueur.

Il n'y a plus aucun agriculteur au Chaumois-Boivin, et en marge de mes activités pour le compte du conservatoire, j'aimerais élever quelques brebis qui participeraient à l'entretien du territoire communal, près de chez moi.

Toutefois, je renonce pour le moment à un tel projet, car je trouve que les formalités et les démarches qui nous sont imposées sont trop complexes, et trop coûteuses.

Interview réalisée
par Jean-Luc GOMEZ,
le 12 février 2009



© CREN FC - Pascal COLLIN

Et dans ma vie quotidienne ...

La rubrique éco-responsable

Je participe à la réduction de la quantité de déchets produits, ainsi qu'à leur valorisation et à leur recyclage. Le papier est le premier consommable utilisé par l'administration. Chaque agent en consomme en moyenne...100 kilogrammes par an ! ⁽¹⁾ Au bureau comme à la maison, chaque fois que c'est possible :

- pour les brouillons, j'utilise les versos de mes vieux documents ;
- j'imprime ou je photocopie en recto-verso, en noir et blanc, ou en mode « brouillon » ;
- je privilégie la transmission des documents par courriers électroniques ;
- j'utilise du papier recyclé ⁽²⁾ ;
- je n'imprime pas systématiquement mes documents et mes courriers électroniques, et je préfère l'archivage informatique.

Enfin, si je ne souhaite plus recevoir de publicité ⁽³⁾, je peux le faire savoir aux distributeurs en apposant simplement sur ma boîte aux lettres un autocollant « stop-pub ». Celui qui est édité par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, peut être consulté et imprimé à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ecologie.gouv.fr/stop-pub.html>

⁽¹⁾ Source : charte d'éco-responsabilité de la DDE de la Meuse (2008).

⁽²⁾ La plupart des papiers recyclés sont aujourd'hui d'une qualité équivalente au papier issu de la fibre vierge. Leur fabrication nécessite 20 fois moins de bois, 100 fois d'eau, et 3 fois moins d'énergie. Source : ADEME, « petit guide d'un agent pas comme les autres face à ses éco-responsabilités au bureau ».

⁽³⁾ Un an de publicité dans ma boîte aux lettres, c'est en moyenne 42 kg de papier, soit 20 à 40 kg de bois, 200 à 600 l d'eau, 120 à 240 Kwh d'électricité, des encres, des adjuvants et des colorants, sans compter les coûts, notamment énergétiques, et les émissions de gaz à effet de serre, engendrés par la distribution, la collecte, et le recyclage de cette publicité. Source : exposition « réduisons nos déchets », assises régionales des plans climat en Franche-Comté, 22 janvier 2009.

L'agenda du développement durable

La semaine du développement durable aura lieu du 1^{er} au 7 avril 2009. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet à l'adresse suivante :

<http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Gérard PERRIN

Comité de rédaction :

Claude BORBARD, Christian COUTAND, Pascal CHARLOT, Frédéric CHEVALLIER, Rémi GAUTHIER, Jean-Luc GOMEZ, Françoise LOUIS, Patrick REBILLARD.

Mise en page :

Marc PISTORESINI

© DDEA du JURA

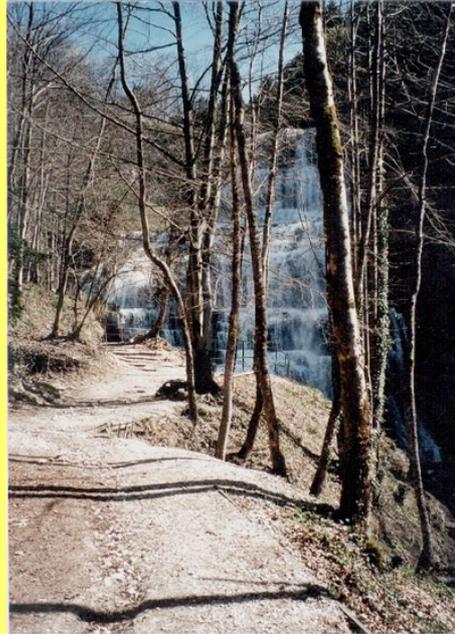
Pour en savoir un peu plus ...

Le paysage, support de la vie...

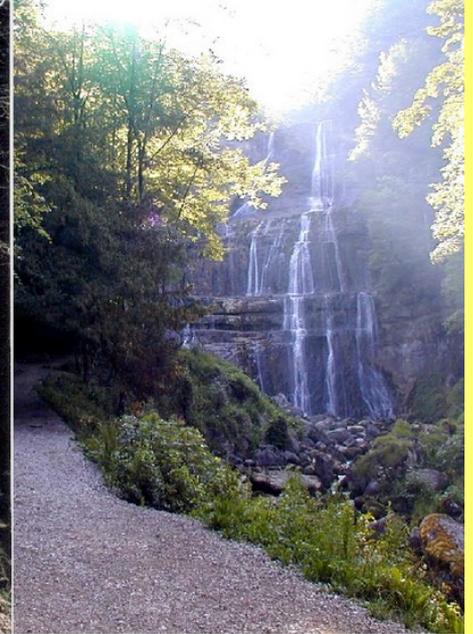
« C'est seulement par l'étude des processus d'élaboration des paysages dans le passé que des aménagements non technocratiques pourront être réalisés aujourd'hui, dans le respect attentif des besoins et des goûts des hommes. Car le paysage, support de la vie, concerne chaque habitant qui en est l'héritier, l'auteur, l'utilisateur et, bien sûr, l'observateur admiratif ou consterné ».

Jean-Robert Pitte, « Histoire du paysage français – De la préhistoire à nos jours », éditions Tallandier, Paris, nouvelle édition : 2001.

Avant travaux



Après travaux



Cascades du Hérisson : Plan de gestion - © c.c. Pays des Lacs

Les paysages du massif jurassien.

« Atlas des paysages de Franche-Comté. Le Jura », Néo-éditions, Besançon, 2001.

« Jurassique...Jura. Métamorphoses d'un paysage », « Centre Jurassien du Patrimoine » et « société jurassienne d'émulation », Porentruy / Lons-le-Saunier, mai 2007.

BENOIT À LA GUILLAUME (Gérard) (photographies), LABANDE (François) (textes), « Haut-Jura de la Valserine à la vallée de Joux », Éditions Olizane et Gérard Benoit à la Guillaume, Genève (Suisse), 1994 et 1995.

BEURET (Francine), MÉRY (Geneviève), et al., « Murs secs pleins de vie », Cahiers du MHNC n°10, Éditions de La Girafe, Musée d'Histoire Naturelle de La Chaux-de-Fonds (Suisse), 2009.

BICHET (Vincent) et CAMPY (Michel), « Montagnes du Jura – Géologie et paysages », Néo-éditions, Besançon, 2008.

CORRET (Gérard), « Le Jura vu du ciel », Éditions Carte Performance, collection Eurociel, Saint-Apollinaire (21), 2005.

LACROIX (Didier) (photographies), CHAUVIN (William) (textes), « Jura le langage du temps », Titom Éditions, L'Étoile (39), novembre 2004.

LOUP (Michel) (photographies), GASCAR (Pierre) (textes), « Jura de lumières », conception et édition Michel Loup, Perrigny (39), 1995.

LOUP (Michel) (Photographies), CABIRON (Bernard) (textes), « Paysages – Massif du Jura », conception et édition Michel Loup, Perrigny (39), 2001.